

Compte-rendu du Conseil Municipal du Jeudi 19 octobre 2023

Sont présents : BENICH Christiane - BERGEY Valérie - BERNARDI Françoise - BEYNEY Séverine - CAVIGNAC Sandrine – DOIT Ludovic – CHAVES-LOPES Marie-Chantal – BERGEY Ludivine - KUENTZ Alexandra – PENY Adrien – BENICH Sébastien

Sont absents : Aucun

Mme BENICH Christiane, Maire de Le Tuzan, constate que le quorum est atteint et déclare donc la séance ouverte à 19h36.

Désignation du secrétaire de séance :

Le président de séance demande s'il y a un(e) volontaire pour être secrétaire de séance. Mme BEYNEY Séverine se propose.

Décision validée à l'unanimité par l'ensemble du Conseil Municipal présent.

Délibération n° 1(a) et (b) : nombre d'adjoints et élections

Le nombre d'adjoints est maintenu à 2,

Aucune proposition de candidature aux postes, Mme Le Maire informe le Conseil que nous pouvons garder les mêmes adjoints.

Approbation orale.

1^{ère} adjointe : Mme CAVIGNAC Sandrine

2^{ème} adjointe : Mme BEYNEY Séverine

Lecture de la Charte de l'élu local pour les nouveaux élus par Mme le Maire.

Distribution papier des articles L2123-1 à L2123-35, du code général des collectivités territoriales

Tour de table pour présentation orale du conseil en place aux nouveaux arrivants à la demande de Mr PENY Adrien

Délibération n° 2 : Attribution des commissions communales

Après recherche de la dernière version des commissions, retravaillée à la suite de la démission de Mr Dutruch

Il est demandé à quoi servent les commissions communales, ce à quoi répond Mme le Maire, que les commissions donnent une obligation de travail et que c'est obligatoire.

Mme BEYNEY demande si à ce titre nous aurons dorénavant les documents nécessaires à ce travail puisqu'il est obligatoire

Il lui est répondu par Mme le Maire que oui les documents seront fournis

1 – DEVELOPPEMENT

L'ensemble du Conseil

2 – BUDGET

Mme CAVIGNAC Sandrine
Mme CHAVESLOPES Marie Chantal
Mme BEYNEY Séverine

3 - ENVIRONNEMENT

L'ensemble du Conseil

4 - ECOLE

Mme KUENTZ Alexandra
Mme BERNARDI Françoise
Mme CAVIGNAC Sandrine
Mme BERGEY Ludivine

5 – PERSONNEL

Mme BERGEY Valérie
Mr PENY Adrien
Mme CAVIGNAC Sandrine
Mme BERNARDI Françoise
Mr DOIT Ludovic

6 – SOCIAL

Mme BERGEY Valérie
Mme BERGEY Ludivine
Mme BERNARDI Françoise
Mme KUENTZ Alexandra

7 – URBANISME

Mr DOIT Ludovic
Mr PENY Adrien
Mme BEYNEY Séverine

8 – ANIMATION

L'ensemble du Conseil

Résultat des votes :

POUR : 11

Délibération n° 3 : Attribution des commissions de la CDC

1- CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Titulaire : Mme BENICH Christiane
Suppléante : Mme CAVIGNAC Sandrine

2- FINANCES :

Titulaire : Mme CAVIGNAC Sandrine
Suppléante : Mme CHAVES LOPES Marie Chantal

3- URBANISME :

Titulaire : Mr BENICH Sébastien
Suppléant : Mr PENY Adrien

4- PETITE ENFANCE/ENFANCE/JEUNESSE :

Titulaire : Mme BERNARDI Françoise
Suppléante : Mme BERGEY Ludivine

5- ECONOMIE :

Titulaire : Mme BEYNEY Séverine
Suppléante : Mme BERGEY Valérie

6- ENVIRONNEMENT :

Titulaire : Mr PENY Adrien
Suppléant : Mr DOIT Ludovic

7- CULTURE :

Titulaire : Mme KUENTZ Alexandra
Suppléant : Mr DOIT Ludovic

Mme le Maire réponds pour donner suite aux demandes, qu'il faut se présenter aux réunions concernant la commission, sinon se faire excuser de notre absence
Proposition d'accompagner les nouveaux élus par Mme le Maire

Résultat des votes :

POUR : 11

Annnonce oralement par Mme le Maire à 20h21, d'une 4^{ème} délibération.

Délibération n° 4 : Demande de subvention

Il s'agit d'un dossier de demande de subvention, qui couvrirait 80% des frais de réparations occasionnés par les pompiers lors du feu de 2022, le dossier rempli par Mme le Maire en urgence, concerne 5 bouches d'incendies, la réparation de la dernière fuite d'eau, qui serait dû aux passages intensifs des camions de pompiers, ainsi qu'une piste (reboucher les trous)

Le dossier est de toute façon parti, nous avons jusqu'au 20 octobre 2023, mais il faut le résultat de la délibération du Conseil pour le finaliser.

Les devis ont été demandés aux entreprises VEOLIA, pour les bouches et la fuite d'eau, et BARES pour la réfection de la piste.

Mme BEYNEY demande depuis quand la Mairie a ce dossier, ce à quoi répond Mme le Maire, pas longtemps, remarque de Mme BERGEY Valérie, il est noté juin 2023 sur le dossier.

Résultat des votes :

POUR : 4

CONTRE : 2

ABSTENTION : 5

Mme le Maire rajoute qu'elle a fait appel à la DFCI Centrale, pour la réparation du pont qu'elle n'obtient pas de la part de la DFCI de Saint Symphorien

À la suite de cette réunion, devrait être réaliser les 2 fossés de la piste Suzanne, ainsi que la réfection et la réparation du dit pont.

Son accès sera interdit pendant 2-3 mois.

Précision donnée par Mme BERGEY Ludivine, cette dite piste appartient aux communes de Saint Symphorien et Louchats.

Fin du conseil à 20h42